



MAINTENANCE & EXPLOITATION ÉCLAIRAGE PUBLIC

Territoire d'énergie Loire-Atlantique vous accompagne pour simplifier la maintenance et l'exploitation de votre réseau d'éclairage public.

Ainsi, il vous permet de :

- **rationaliser les coûts de maintenance** et la gestion du patrimoine,
- **mutualiser les moyens** techniques et humains,
- **améliorer la planification et le suivi** technique et administratif des opérations,
- **optimiser la qualité** de l'éclairage et **garantir la sécurité** des installations.

Territoire d'énergie Loire-Atlantique met son **expertise technique** à votre service pour **moderniser votre parc avec du matériel efficient**.

De plus, il vous aide à **mettre en œuvre les préconisations du schéma de rénovation** (ces préconisations vous ont été recommandées lors du diagnostic des installations d'éclairage public).

Quel est le rôle de votre collectivité, de Territoire d'énergie Loire-Atlantique et de l'entreprise ?

VOTRE COLLECTIVITÉ



VOS ACTIONS ENVERS TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE-ATLANTIQUE

- Transfert de la compétence
- Validation des propositions techniques de Territoire d'énergie Loire-Atlantique

VOTRE MAINTENANCE SUR INTERNET

- Signalement des pannes
- Visualisation de votre parc et l'état des demandes en cours

TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE-ATLANTIQUE



EST À VOTRE SERVICE

- Vous conseille dans vos choix
- Passe et gère le marché de maintenance
- Examine les propositions de l'entreprise

AVEC L'ENTREPRISE TITULAIRE

- Organise, optimise et contrôle les prestations

L'ENTREPRISE



AVEC TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE-ATLANTIQUE

- Rend compte de ses interventions
- Actualise la base de données du patrimoine éclairage public

AVEC VOTRE COLLECTIVITÉ

- Effectue l'entretien et les travaux complémentaires
- Informe vos services lors de ses passages

Un accompagnement complet pour vos installations d'éclairage public



Territoire d'énergie Loire-Atlantique vous propose 3 niveaux de prestation au choix selon vos besoins :

NIVEAU 1 / CURATIF

- Ce forfait prend en charge la partie organisationnelle et administrative.
- L'ensemble des interventions est effectué selon vos besoins exprimés et rétribué sur le bordereau des prix et sur devis complémentaires.

NIVEAU 2 / CURATIF ET PRÉVENTIF

- Ce forfait reprend le niveau 1 et intègre une maintenance préventive basée sur un changement systématique des lampes selon une occurrence de 4 ans.

NIVEAU 3 / OBJECTIF TAUX DE PANNES SIMULTANÉES < 1 %

- Ce forfait intègre les niveaux 1 et 2, et vous maintient à un taux de pannes simultanées inférieur à 1 % de votre parc tout en effectuant les prestations préventives.

POUR CHAQUE NIVEAU :

- des visites sont planifiées pour contrôler l'ensemble de votre parc,
- des devis vous sont proposés selon vos besoins spécifiques.



Comment adhérer au service maintenance et exploitation ?

L'adhésion au service démarre par une **délibération de la collectivité, qui formalise le transfert de compétence vers Territoire d'énergie Loire-Atlantique**, et qui précise le niveau de maintenance désiré et la date d'effet attendue.

7 dates d'entrée sont possibles par année : 1^{er} janvier - 1^{er} février - 1^{er} mars - 1^{er} avril - 1^{er} mai - 1^{er} juin - 1^{er} juillet.

Ce calendrier a été retenu pour permettre la **réalisation complète des prestations forfaitaires sur une année de marché**, quelle que soit la date d'entrée de la collectivité.

Toute demande de modification du niveau de maintenance doit se faire au plus tard 3 mois avant la fin du marché en cours. Cependant, elle prendra effet au début du prochain marché.

LES PARTICIPATIONS AUX FRAIS DE GESTION

- Une contribution annuelle est demandée pour la participation aux frais de fonctionnement par point lumineux (se référer aux modalités financières de Territoire d'énergie Loire-Atlantique).
- Réforme « anti-endommagement des réseaux » : Territoire d'énergie Loire-Atlantique met à jour les données d'éclairage public et répond aux obligations liées au décret DT-DICT, ATU (avec astreintes).



NOS ENGAGEMENTS EN CAS DE PANNE

- **Le délai de dépannage est de 72h** (jours ouvrés) après signalement effectué par la collectivité sur un logiciel dédié.
- En cas d'urgences (sinistres), **une astreinte est tenue 7j/7 et 24h/24** (l'entreprise intervient sous un **déla** de 4h).

Pour plus d'informations sur nos modalités financières, consultez notre guide sur notre site internet dans « Les publications »



CONTACT

Anthony THOMAS,
Responsable Maintenance Exploitation

📞 06 27 20 44 83

✉ anthony.thomas@te44.fr

Retrouvez toutes les infos sur notre site internet www.te44.fr

Bâtiment F – Rue Roland Garros – Parc d'activités du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault CEDEX 1

T. 02 51 80 45 70 – contacts@te44.fr

 **territoire
d'énergie**
LOIRE-ATLANTIQUE